

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1737

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique métropolitaine en direction de la vie associative pour la période 2023-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1737**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique métropolitaine en direction de la vie associative pour la période 2023-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

Face aux métamorphoses et aux évolutions constantes de la société, le fait associatif est plus que jamais déterminant pour pouvoir apporter des réponses collectives aux nouveaux enjeux sociaux, imaginer des solutions aux problématiques émergentes, impulser et conduire les transformations sociales nécessaires.

Engagées pour l'intérêt général et hors de la logique lucrative, les associations, formelles ou informelles, sont productrices de richesse sociale. Première maille de l'action collective, elles sont le berceau de rencontres, d'envies d'agir, de questionnements, de réflexions, de transmission, de mise en commun entre les habitants du territoire. Lieux de réalisations individuelles et collectives, leviers d'émancipation, elles permettent la coproduction de savoir, l'apprentissage du collectif, et renforcent les capacités à penser et à agir sur le monde.

Par leur structuration, les associations constituent des acteurs essentiels de la démocratie sociale à préserver, tout en étant, en elles-mêmes, des espaces propices à l'éducation et la mise au travail des processus démocratiques.

Selon une étude recherches et solidarités menée en 2022 sur le territoire métropolitain, plus de 30 000 associations déclarées sont estimées en activité, dont 25 % dans le secteur de la culture, 13 % dans le secteur du sport, 9 % dans le secteur de l'éducation et la formation. Elles représentent 8,6 % des salariés du secteur privé et emploient plus de 51 500 salariés.

Chaque année, la Métropole de Lyon apporte un soutien financier à plus de 1 100 d'entre elles au titre de ses différentes politiques publiques, pour un montant global de plus de 63 M€.

En complémentarité des soutiens apportés aux associations *via* ses différentes politiques publiques sectorielles, la présente délibération établit une politique-cadre de la Métropole pour soutenir et reconnaître la vie associative et le fait associatif. Le fait associatif sera entendu dans la présente délibération comme l'émergence, la conduite, l'animation, l'expression des objets sociaux et des missions sociales que les associations se donnent.

La Métropole se donne pour ambition de :

- réaffirmer et de renforcer son rôle d'accompagnement de la vie associative,
- mener une réflexion visant à reformuler son soutien aux actions d'engagement des citoyens au service du collectif.

L'intervention de la Métropole s'inscrit dans un principe de subsidiarité au regard des acteurs institutionnels et associatifs intervenant en la matière.

I - Affirmer la Métropole dans son rôle d'accompagnement de la vie associative

Un grand nombre d'acteurs portent des actions ayant un impact fort sur le quotidien des citoyens, en faveur de la transformation sociale, et dans les évolutions des pratiques en matière de démocratie et de citoyenneté. Ces initiatives ne disposent pas toujours des ressources et compétences internes leur permettant de se déployer ou de se pérenniser.

Sur le territoire métropolitain, certaines structures interviennent auprès des porteurs de projets ou des associations constituées pour les renforcer dans l'animation et la conduite de leur vie collective, ainsi que pour les aider sur leur gestion associative, la question du modèle économique, la recherche de financements, etc. Ces acteurs, au service des associations, leur permettent de se structurer, de se professionnaliser lorsque c'est nécessaire, leur fournissent des appuis et des outils, et parfois un accueil physique.

L'État, les communes et un certain nombre d'associations proposent ainsi une offre de services d'accompagnement à destination des associations pour répondre à ces besoins. Historiquement, la Métropole propose également une offre de quelques services directs à destination des associations de son territoire.

L'ambition fixée est de renforcer et d'affirmer le soutien de la Métropole aux acteurs œuvrant en la matière.

1° - Des enjeux prioritaires en termes d'accompagnement à la vie associative : une offre de services adaptée aux besoins, accessible et répartie équitablement sur le territoire, et accessible

a) - L'adéquation entre les besoins des associations et l'offre de service disponible

Afin de mener à bien les missions qu'elles se sont fixées, les associations sont quotidiennement confrontées à des problématiques bien connues.

D'une part, en matière d'animation et de conduite de leur vie sociale et collective, les associations s'interrogent sur :

- le recrutement et la formation des bénévoles, leur parcours associatif et le partage des responsabilités,
- la démocratie interne et la gouvernance,
- l'égalité femmes/hommes,
- l'inclusion sociale,
- la transmission des savoirs,
- les outils de communication.

D'autre part, les associations se questionnent en matière de gestion sur l'aspect financier de leur structure :

- avec la recherche de financements et les interrogations liées au modèle économique vers lequel tendre,
- sur la création de l'association en elle-même,
- sur les statuts,
- sur la recherche de locaux,
- sur la comptabilité et la fiscalité,
- sur la gestion des ressources humaines,
- sur des questions d'ordre juridique,
- sur les usages du numérique liés à la communication et comme outil de gestion interne,
- sur le développement de projets et sur les possibilités de coopération et mutualisation de matériel.

Sur le territoire, l'offre de services à destination des associations est assez riche et chaque acteur accompagnant les associations apporte une réponse en fonction des besoins identifiés. L'offre de service se présente selon des modalités variées et ajustables : formations, entretiens, conseil, appui à la rédaction, etc. L'association peut ainsi avoir accès à un accompagnement en présence physique ou à distance, en individuel, en collectif, ponctuel ou sur le long terme, etc.

Les différents niveaux d'accompagnement sont catégorisés ainsi dans la démarche Guid'Asso portée par l'État : orientation vers le bon interlocuteur, information adaptée sans recherche approfondie, accompagnement généraliste avec une expertise de la vie associative dans son ensemble, accompagnement spécialisé avec une expertise sur une thématique ou un secteur spécifique.

Toutefois, l'offre de service n'est pas toujours complète et lisible et les acteurs de l'appui à la vie associative ne se connaissent pas tous, ce qui limite la complémentarité de leurs interventions. Aussi, la question de l'adéquation entre les besoins des associations et l'offre de service existante demeure centrale.

b) - Le renforcement du maillage et de l'équité territoriale sur l'ensemble de la Métropole

La répartition territoriale de l'offre d'accompagnement aux associations de la Métropole gagnerait à être mieux connue et analysée, étant donnée la pluralité des acteurs présents sur le territoire :

- les communes, qui sont les premières interlocutrices naturelles des associations :

Fonction de leur taille et des moyens dont elles disposent, ainsi que du dynamisme du tissu associatif local, les communes de la Métropole ne sont toutefois pas toutes en mesure d'accompagner les associations. Lorsqu'elles le font, elles se concentrent souvent sur la mise à disposition de locaux et de moyens matériels.

Le développement de la relation entre la Métropole et les communes dans le champ de la vie associative permettrait aux communes d'accéder plus facilement à l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire et à la Métropole d'être au plus près des problématiques territoriales,

- les structures associatives d'accompagnement :

Certaines associations ont développé, depuis de nombreuses années, des compétences spécifiques qu'elles mettent à la disposition des autres associations. Elles ont parfois développé une offre très complète d'accompagnement, de conseil, d'appui aux projets, de formations collectives, de solutions d'hébergement, de domiciliation, etc.

La Métropole apporte un soutien financier à ces structures qui interviennent au plus près des associations locales, pour permettre aux citoyens de développer leurs projets et de s'émanciper à travers le collectif. La zone d'influence géographique de ces acteurs est d'abord communale, mais elle s'étend aussi aux autres communes métropolitaines, voire extra métropolitaines. Malgré un rayon d'intervention souvent assez large, ces structures généralistes ne couvrent pas aujourd'hui la totalité du territoire,

- la Métropole :

La Métropole propose un appui direct aux porteurs de projets associatifs ou associations constituées, à travers une orientation des demandes vers les interlocuteurs adéquats, la diffusion d'informations de base relatives à la gestion associative, et la mise à disposition de conseils à travers, notamment, des rendez-vous avec des avocats spécialisés en droit associatif et en droit du travail appliqué au secteur associatif.

En parallèle, elle apporte un soutien financier à une partie des structures associatives de l'accompagnement aux associations pour les différents services qu'ils proposent, à travers l'attribution de subventions,

- l'État :

Historiquement, l'État pilotait la coordination de la vie associative dans les territoires, notamment en s'appuyant sur la mission d'aide et d'information des associations (MAIA), réseau des acteurs de l'accompagnement. Par le passé, ce réseau regroupait les structures d'accompagnement identifiées par le service départemental de l'État, les services de l'État ayant un lien avec les acteurs associatifs (impôts, emploi, etc.) et les collectivités locales. En remplacement de ce réseau, l'État déploie actuellement la démarche Guid'Asso avec un objectif de structuration du réseau des acteurs de l'accompagnement des associations.

L'État apporte également un soutien aux associations locales, notamment via le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), pour la formation des bénévoles et le fonctionnement et l'innovation. Il apporte aussi un financement au dispositif local d'accompagnement (DLA).

La Métropole souhaite poursuivre sa collaboration avec l'État afin de s'assurer d'une dynamique de réseau active.

Bien que présente sur le territoire sous différentes formes, l'offre d'accompagnement ne le couvre pas pour autant dans son ensemble. Des constats empiriques laissent apparaître que certains territoires métropolitains seraient bien couverts et d'autres beaucoup moins, d'où la nécessité d'affiner la connaissance en la matière. La Métropole souhaite remplir son objectif de solidarité territoriale en répondant à cet enjeu de répartition de l'offre et d'équité sur le territoire.

c) - La simplification du parcours des associations

À l'heure actuelle, l'offre d'accompagnement des associations sur le territoire est mal connue des associations et des porteurs de projets car elle est peu structurée et peu lisible. Trouver de l'aide et des conseils pour rédiger et déposer ses statuts, chercher des financements et déposer ses demandes de subventions, savoir quelles sont ses obligations sociales et fiscales, etc., ou tout simplement identifier un local disponible pour son activité s'avère souvent complexe.

Les obstacles se retrouvent à toutes les étapes du "parcours usagers" des associations ou des porteurs de projet :

- en amont : lorsqu'elles ont un besoin, les associations ont des difficultés à trouver l'information adéquate ou, tout simplement, à identifier l'interlocuteur le plus pertinent pour les aider (associations, communes, Métropole, État, etc.),
- lors des échanges : après avoir trouvé une structure d'accompagnement, les associations sont parfois renvoyées vers d'autres interlocuteurs ou vers des outils numériques plus ou moins adaptés à leurs besoins,
- en aval : l'accompagnement n'est pas toujours évalué par les bénéficiaires, ce qui ne permet pas de la faire évoluer en toutes connaissances.

La Métropole souhaite encourager la complémentarité des acteurs et rendre l'offre d'accompagnement plus lisible. Elle a également pour volonté d'affirmer l'importance de la dimension humaine de l'accueil des associations.

2° - Des modes de faire complémentaires pour répondre aux enjeux identifiés

a) - Participer à la connaissance du tissu associatif

L'actualisation de la connaissance du tissu associatif nécessite une veille et une interrogation constantes des besoins. Aussi, la Métropole s'appuiera sur des partenariats permettant la réalisation d'études quantitatives et qualificatives du secteur afin de mieux en cerner les contours.

La Métropole souhaite également développer ses partenariats avec le monde de la recherche en participant aux travaux prospectifs sur les sujets qui traversent le tissu associatif aujourd'hui et demain, en contribuant à coproduire de la connaissance et la diffuser, ainsi qu'à mettre en lien le secteur universitaire et le monde associatif.

b) - Renforcer le partenariat avec les structures d'accompagnement

Des structures généralistes d'appui au tissu associatif sont déjà soutenues par la Métropole en raison des compétences et savoir-faire qu'elles mettent au service des associations ne disposant pas de ressources suffisantes en interne. Présentant des profils variés et une identité propre à chacun, ces acteurs ont néanmoins en commun une inconditionnalité de l'accueil des associations.

Le modèle économique de ces structures est assez fragile eu égard à des financements propres assez limités, les services proposés étant pour la plupart gratuits ou à coûts assez faibles. La fonction d'appui étant peu reconnue, les financements publics sont peu élevés, malgré le fait que les structures assurent une mission d'intérêt général incontestable.

La Métropole souhaite renforcer le partenariat avec ces associations œuvrant à l'accompagnement des acteurs les moins outillés en proposant en 1^{er} lieu une augmentation, éventuellement progressive, de leur soutien financier en fonctionnement.

La Métropole souhaite également sécuriser et pérenniser ces structures en leur proposant un conventionnement sur 3 ans. Ce conventionnement doit leur permettre de disposer d'une meilleure visibilité pour leur gestion à moyen terme. Les structures s'engageraient ainsi dans une relation rapprochée avec la Métropole en matière de développement de la vie associative, que ce soit dans leur activité quotidienne, dans le développement de leur offre de services ou afin de travailler sur des projets communs.

Ce partenariat renforcé se fondera sur une évaluation menée en amont, afin d'étudier la capacité de la structure à atteindre les objectifs et un certain niveau d'offre de service. Les acteurs évalués seront parties prenantes de la construction de l'évaluation afin qu'elle serve d'appui dans la connaissance, au service de l'action.

La Métropole pourra également apporter son soutien à des structures non généralistes, qui proposent un accompagnement sur des champs thématiques particuliers, en complémentarité avec les autres délégations (vie étudiante, relations Internationales, environnement, etc.).

La Métropole souhaite également s'appuyer sur les têtes de réseau de l'éducation populaire qui représentent des structures présentes sur un large territoire dans l'accompagnement qu'elles font des porteurs d'initiatives locales et de projets collectifs.

c) - Animer un réseau des acteurs de l'accompagnement par la Métropole

L'animation d'un réseau des acteurs de l'appui par la Métropole permettrait de renforcer la pratique, l'expression et l'analyse relatives aux réalités sociales rencontrées par les associations dans la conduite collective et démocratique de leur action, afin de nourrir leur propres réflexions, de construire des positionnements collectifs, et de partager des ressources et des méthodes d'actions.

Rassembler les acteurs dans un réseau aux contours souples favoriserait l'interconnaissance de ces différentes structures, permettrait de profiter de l'expertise de chacun, de les mettre en visibilité, d'ajuster l'offre globale, de construire des complémentarités, etc.

La Métropole souhaite ainsi se positionner comme animateur, et secrétariat technique de ce réseau des acteurs de l'accompagnement de la vie associative.

d) - Mettre en visibilité et communiquer

Bien que le panel de ressources proposé aux associations soit disponible et varié, il apparaît que cette offre de services nécessite une meilleure mise en visibilité afin que les porteurs de projets et associations puissent s'en saisir.

En complément de l'accueil physique, le développement de l'information disponible en ligne (site internet Métropole, plateforme numérique dédiée, etc.) permettrait aux associations à l'aise avec le numérique de trouver toutes les informations nécessaires concernant leurs questionnements quotidiens, ainsi que les dispositifs d'aides de l'ensemble des services de la Métropole, et de déposer leurs demandes de subventions de façon dématérialisée.

e) - Intervenir en complémentarité des autres acteurs

Afin de préserver le lien humain dans le parcours d'accompagnement des associations, de participer à la réduction de la fracture numérique et de couvrir des territoires où l'offre est peu voire non présente, la Métropole souhaite conserver un lieu d'accueil physique et téléphonique afin d'assurer ses missions de conseil de 1^{er} niveau, et d'orientation vers les ressources pertinentes et les interlocuteurs adéquats : communes, structures d'accompagnement adaptées, autres services de la Métropole. Elle continuera à y proposer son offre de rendez-vous spécialisés en matière juridique.

II - Partager une vision territoriale de l'éducation populaire, de l'engagement et de la citoyenneté

Selon l'enquête Recherches & Solidarités de 2023, 38 % des Français déclarent donner de leur temps à une association et près de 23 % seraient engagés dans le milieu associatif. Sur le territoire métropolitain, le nombre de bénévoles serait estimé à près de 300 000, selon une enquête métropolitaine menée par le même organisme en 2022.

1° - L'enjeu de se réapproprier, actualiser et ré-ancrer les notions d'éducation populaire, d'engagement et de citoyenneté

Dans une période de contestation sociale profonde, de fracture démocratique, de crise du lien entre représentants et représentés, les associations sont des actrices essentielles de la transformation sociale.

Elles permettent de développer des réflexions critiques sur le vivre ensemble, sur les différentes formes d'inégalités qui traversent la société et ses organisations socio-économiques, mais aussi de susciter de nouvelles propositions dans les formes d'engagement.

En favorisant ces questionnements collectifs, elles créent les conditions de l'apprentissage d'un pouvoir d'agir collectif et de transformation des organisations sociales. Ainsi, elles permettent une émancipation individuelle et collective des citoyens au travers de leur engagement, émancipation entendue comme une auto-détermination plus consciente du monde, une capacité à s'y situer, à le penser, le transformer et à y défendre ses droits.

Toutefois, au regard des évolutions constantes et des changements sociétaux, l'engagement ne saurait être vu comme un mouvement uniforme et unifié. Revêtant des réalités contrastées, du sacerdoce à la mission très ponctuelle, la notion d'engagement est également mise au travail dans une gouvernance plus horizontale des structures.

Depuis la Révolution française, d'où elle tire ses idées, en passant par les militants syndicalistes ouvriers de la fin du XIX^{ème} siècle, ou encore en s'appuyant sur les conquêtes sociales des années 30, on retrouve la notion d'éducation par le peuple et pour le peuple. Ces questions sont replacées au centre de la reconstruction européenne de l'après seconde guerre mondiale devant le constat que le fascisme, l'horreur nazie et ces conséquences tragiques n'ont pu être empêchées.

Ce que l'on nomme "éducation populaire" recouvre, aujourd'hui, une diversité de pratiques sans que n'existe de définition communément admise. En écho aux actualités qui traversent notre monde social, il paraît opportun, nécessaire et urgent de se ressaisir de cette notion. Il s'agit de se la réapproprier, dans une vision partagée, située territorialement, et de mieux identifier le rôle de la Métropole en la matière.

La Métropole souhaite ainsi mettre au travail la notion d'éducation populaire pour la réaffirmer comme un processus d'éducation critique du fait démocratique, tel que le définissait Paul Ricœur : *Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions.*

Enfin, la citoyenneté est souvent regardée comme un concept porteur d'autant de devoirs que de droits. Elle représente néanmoins d'abord le droit de participer aux décisions relatives à la communauté politique, en somme le droit de faire valoir sa voix.

Ces 3 notions, l'engagement, l'éducation populaire et la citoyenneté, sont chargées d'histoire, de significations et de valeurs qui ont évolué au gré des changements de société. Elles sont parfois devenues clivantes et méritent d'être reformulées, affirmées, travaillées collectivement et ancrées territorialement au regard des enjeux du XXI^{ème} siècle.

Il est ainsi proposé de réunir des acteurs de la société civile investis sur ces sujets pour co-construire les nouvelles orientations de la Métropole en la matière. Dans cette perspective, la réunion de ces acteurs s'attachera également aux manières de défendre et valoriser l'engagement bénévole, réaffirmé comme un acte citoyen, au fondement de la société de l'engagement, et qui suppose le droit de tous à participer à la vie sociale.

2° - La méthode proposée pour co-construire la politique publique métropolitaine en matière d'éducation populaire, d'engagement et de citoyenneté, avec la création du Comité Christiane Faure

Pour redéfinir sa politique de soutien à l'éducation populaire, à l'engagement, et à la citoyenneté, la Métropole souhaite réunir et s'appuyer sur une pluralité de savoirs et de visions, en associant chercheurs, associations, élus, personnalités qualifiées et habitants afin de partager les expertises, les connaissances, les compétences et les expériences.

Cette instance de co-construction prendra le nom de Comité Christiane Faure, figure féminine de l'éducation populaire en France.

Née en 1908 à Oran (Algérie), Christiane Faure résiste, en tant que professeure de lycée, à l'application des lois portant statut des juifs en France en 1940, ce qui constitue le point de départ de son engagement. Elle défend l'idée d'une politique publique contribuant à l'éducation politique des adultes afin de développer leur sens critique.

En 1944, elle devient la 1^{ère} directrice de l'éducation populaire et de la jeunesse, au sein du ministère de l'Éducation nationale. Christiane Faure donne une impulsion très forte à l'action des instructeurs spécialisés et en augmente le nombre, en se fondant sur le concept d'éducation populaire.

En s'appuyant, notamment, sur les retours d'expériences des associations, sur les sciences sociales et humaines, et les travaux universitaires sur la question, le Comité aura pour mission de mettre au travail les notions d'engagement, de citoyenneté et d'éducation populaire.

Ces notions doivent permettre de penser l'articulation entre les formes d'engagement d'aujourd'hui et de demain et l'action d'une collectivité comme la Métropole.

Cela permettra d'identifier les besoins qui pourraient émerger du territoire et les cibles d'une politique publique de soutien à l'éducation populaire et à l'engagement.

Enfin, le Comité sera chargé de proposer des pistes de soutien de différentes natures (soutien financier, évènement de mise en valeur, recherche collaborative, etc.) afin de mettre en œuvre les nouvelles orientations de la Métropole ainsi travaillées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les orientations de la politique métropolitaine en direction de la vie associative pour la période 2023-2026,

b) - la création du Comité Christiane Faure.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307058-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
